

**COMMUNE DE CONDRIEU
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 14 DECEMBRE 2020 A 20H30**

Le lundi quatorze décembre deux mille vingt le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe MARION, Maire.

Membres présents à la séance : Philippe MARION ; Yves RACHEDI ; Marie-Thérèse DARIER ; Serge DREVON ; Carmen SENTA-LOYS ; Béatrice TRANCHAND ; Youri LAROCHE ; Sophie CETIN ; José GARCIA ; Bernard BERNEDE ; Alain CANET ; Kati BOUDIER ; Martine MOUTON ; Valérie MIGNOT ; Jérôme MORGANT ; Cédric PIZOT ; Mégane ROMAND ; Laura MOUNIER ; Alexandre MARZUCCHI ; Eric MOUNIER ; Sylvie DIANI ; Stéphane BOULAHBAS ; Gaëlle FRERY RIGALDIES ; Magalie VEYRIER ; Cécile MICHEL.

Membres absents : Sandrine SALANEUVE et Christian MEA

Pouvoirs : Christian MEA à Alain CANET ; Sandrine SALANEUVE à Philippe MARION

Nombre de membres en exercice : 27 **Nombre de membres présents** : 25 **Nombre de voix** : 27

Date de Convocation : 7 décembre 2020

Secrétaire : Serge DREVON

2020-63 – COMMISSIONS COMMUNALES

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2121-22 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 12 octobre 2020 créant les commissions municipales ;

Considérant que lors de la séance du 12 octobre 2020 n'avait été élus que les membres de la liste majoritaire, il convient donc de nommer les membres minoritaires ;

Approuve les nominations suivantes après en avoir délibéré, à l'unanimité :

COMMISSION BUDGET FINANCES

- Sylvie DIANI

COMMISSION CULTURE COMMUNICATION

- Gaëlle FRERY RIGALDIES

COMMISSION ECOLES, JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE

- Magalie VEYRIER

COMMISSION ECONOMIE LOCALE COMMERCE

- Sylvie DIANI

COMMISSION TRAVAUX URBANISME P.L.U. ET SECURITE

- Eric MOUNIER

2020-64 - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE MUTUALISATION AVEC VIENNE CONDRIEU AGGLOMERATION POUR L'ASSISTANCE DU SERVICE COMMANDE PUBLIQUE ET POUR LA DEMATERIALISATION DES MARCHES PUBLICS

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Considérant qu'il convient de renouveler la convention de mutualisation avec Vienne Condrieu Agglomération pour le service commande publique et la dématérialisation des marchés publics ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le projet de convention de mutualisation avec Vienne Condrieu Agglomération pour la dématérialisation des marchés publics et l'assistance du service commande publique. Ce document est joint à la présente délibération.
- Autorise Monsieur Le Maire à effectuer les démarches et à signer la présente convention ainsi que tout autre document afférent à la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

2020-65 - GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LE MARCHÉ DE FOURNITURE ET LIVRAISON DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL, CHAUSSURES ET ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L2113-6 du Code de la commande publique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes proposée par Vienne Condrieu Agglomération,

Considérant que Vienne Condrieu Agglomération propose à la Commune d'adhérer au groupement de commandes pour la passation du marché de fourniture et livraison de vêtements de travail, chaussures et équipements de protection individuelle (EPI), afin d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et de permettre d'optimiser les prix des prestations,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Décide de l'adhésion de la Commune au groupement de commandes formé par Vienne Condrieu Agglomération pour la fourniture et livraison de vêtements de travail, chaussures et équipements de protection individuelle (EPI).
- Autorise Vienne Condrieu Agglomération à signer l'accord-cadre pour le compte de la Commune.
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération, notamment la convention constitutive du groupement.

2020-66 – BUDGET COMMUNAL – CREANCES ETEINTES

Le Conseil Municipal,
 Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;
 Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;
 Considérant que l'effacement de la dette de deux débiteurs par le juge entraîne l'irrecouvrabilité totale et définitives de créances de la commune ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,
 Décide d'admettre en créances éteintes la somme de 1 151.85 €, un mandat sera émis à l'article 6542.

2020-67 - BUDGET COMMUNAL – AUTORISATION D'ENGAGER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2021

Le Conseil Municipal,
 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 1612-1 alinéa 3 et 4 ;
 Vu le Budget Communal 2020, modifié, et notamment sa section investissement ;
 Considérant qu'il est possible jusqu'à l'adoption du budget et avec l'autorisation du Conseil Municipal, d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Décide d'autoriser Monsieur le Maire d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissements qui seront nécessaires avant le vote du budget 2021 ;
- Les dépenses autorisées sont limitées à :

<u>SECTION INVESTISSEMENT</u>	
Dépenses	
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	11 250.00
20422 – Subvention d'équipement aux personnes de droit privé	10 500.00
Opération – 0011 Travaux voirie et aménagements urbains	39 500.00
Article 2031 – Etude	12 750.00
Article 2121 - Plantation	2 500.00
Article 2151 – Réseau de voirie	14 750.00
Article 21578 – Autre matériel et outillage	5 000.00
Article 2158 – Autre installations, matériel	4 500.00
Opération 0062 – Mairie	20 750.00
21311 – Hôtel de ville	2 500.00
2183 – Matériel de bureau et informatique	15 000.00
2184 - Mobilier	3 250.00
Opération 0102 – Groupe scolaire	20 000.00
21312 – Bâtiments scolaires	20 000.00
Opération 0107 – Cimetière	20 000.00

21316 – Equipement cimetièrre	20 000.00
Opération 0109 – Espace François Mitterrand	20 000.00
21318 – Autres bâtiments publics	20 000.00
Opération 045 – Maison des associations	5 000.00
21318 – Autres bâtiments publics	5 000.00
Opération 0104 – Salle de l'Arbuel	6 250.00
21318 – Autres bâtiments publics	6 250.00
Total dépenses	142 750.00

Les crédits sont votés par chapitre.

2020-68 - VENTE DE LA PARCELLE AB 270 25 RUE NATIONALE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment l'article L.3211-14 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2241-1 ;

Vu l'avis du service du domaine en date du 13 novembre 2020 ;

Considérant que la proposition de la Société BR.MAT représentée par Monsieur B. MAYANT pour faire une activité de ventes, réparations et location de matériel BTP et Forestier.

Considérant que ce bien fait partie du domaine privé de la Commune, qu'il n'est pas affecté à l'usage du public ou d'un service public ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Décide de vendre le bien, cadastré AB 270, situé 25 rue Nationale, à BR.MAT pour un montant de 168 000.00 € ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte.

2020-69 - ACHAT DE LA PARCELLE AC 141 QUAI DU RAFFOUR

La commune a l'opportunité de faire l'acquisition d'une parcelle de 495M2 située quai du Raffour près du bassin nautique. Elle est actuellement en friche et nécessitera des travaux d'aménagements. La Région Auvergne Rhône-Alpes et Vienne Condrieu Agglomération se proposent dans le cadre du plan Via Rhôna du futur d'installer différents équipements et de mettre ainsi à disposition une aire de repos destinée aux usagers de la Via Rhôna du futur et des habitants de Condrieu.

L'acte d'achat de cette parcelle propriété de Monsieur Galdemas est fixé au 28 janvier 2021 auprès de Maître A. Kleinhans Notaire à Condrieu.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment l'article L.3211-14 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2241-1 ;

L'avis du service du domaine n'est pas nécessaire compte tenu du montant de la transaction.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'acquérir le bien, cadastré AC 141 situé quai du Raffour pour un montant de 2475.00 €
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte.

2020-70 - VENTE DE LA PARCELLE AL 721 LE ROZAY

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment l'article L.3211-14 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2241-1 ;

Vu l'avis du service du domaine en date du 13 mars 2020 ;

Considérant que les propriétaires riverains souhaitent acquérir cette parcelle ;

Considérant que la Commune n'entretient pas cette parcelle ;

Considérant que ce bien fait partie du domaine privé de la Commune, qu'il n'est pas affecté à l'usage du public ou d'un service public ;

Après en avoir délibéré par 25 voix pour et 2 abstentions

- Décide de vendre, à titre gracieux, la parcelle cadastré AL 721, située au Rozay, à :
 - o Monsieur Denis VOLLE et Madame Amandine ROCHE COLLET pour une surface de 196 m² ;
 - o Monsieur et Madame Renaldo FERREIRA pour une surface de 287 m² ;
 - o Madame Carole GALISSI pour une surface de 255 m² ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte.

2020- 71– AIDE AU DEVELOPPEMENT DU COMMERCE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 1511-3 ;

Vu la délibération de Vienne Condrieu Agglomération du 27 juin 2018 relative aux aides directes aux petites entreprises de commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente accessible au public ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de Condrieu du 24 septembre 2018 relative aux aides directes aux commerces de proximité ;

Vu la demande de la société SARL Nalaïa Concept store ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de verser une aide 1 000.00 € à la société Nalaïa Concept store

2020-72 – AIDE AU DEVELOPPEMENT DU COMMERCE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 1511-3 ;

Vu la délibération de Vienne Condrieu Agglomération du 27 juin 2018 relative aux aides directes aux petites entreprises de commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente accessible au public ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de Condrieu du 24 septembre 2018 relative aux aides directes aux commerces de proximité ;

Vu la demande de la société EI LA CONDRIOTE Tortorici ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide de verser une aide 3000 € à la société EI LA CONDRIOTE Tortorici

2020-73 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUX

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, notamment l'article 34 ;

Considérant que les besoins pour assurer le passage piéton des élèves à l'entrée et sortie des élèves ;

Après en avoir délibéré, par 21 voix pour et 6 abstentions

Décide de créer un emploi dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation pour un temps de travail de 9/35^{ème}.

DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CGCT

Monsieur le Maire a pris les décisions suivantes depuis la dernière séance du Conseil Municipal :

n°	Date	Objet
2020-06	10/11/20	Affectation de la salle de l'Arbuel aux professionnels de santé